

FOIRE AUX QUESTIONS

Invitez votre député ou députée à votre école!

1. Quelles écoles et quels députés et députées participeront? Comment seront-ils choisis?

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'initiative Invitez votre député ou députée à votre école! Toutes les écoles ainsi que tous les députés et toutes les députées au Canada peuvent participer à cette initiative. Invitez votre député ou députée à votre école! est une initiative non partisane, puisque l'UNICEF est lui-même un organisme non partisan. Cette initiative est destinée à tous les partis politiques représentés à la Chambre des communes. UNICEF Canada vise à faire participer des écoles de partout au pays, dans les circonscriptions des divers partis politiques.

Tous les députés et toutes les députées, ainsi que toutes les écoles, sont encouragés à organiser leurs propres activités, et à communiquer avec UNICEF Canada par courriel à policy@unicef.ca ou à visiter le www.unicef.ca/jne afin d'inscrire leur participation et d'avoir accès à nos ressources. Si vous avez besoin d'aide ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec nous par courriel à policy@unicef.ca ou par téléphone au 416 482-4444, poste 8848.

2. En tant que membre du Parlement, j'aimerais participer. Comment puis-je faire?

Nous serions heureux d'avoir le plus grand nombre possible de députées et de députés participants. Une trousse téléchargeable relative au programme est disponible au www.unicef.ca/jne et contient des documents qui aideront les députées et les députés qui souhaitent communiquer avec l'école de leur choix dans leur circonscription pour discuter de l'initiative. Si vous avez besoin d'aide pour trouver une école dans votre circonscription ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec nous par courriel à policy@unicef.ca ou par téléphone au 416 482-4444, poste 8848.

3. Notre école aimerait participer. Par où commencer?

Nous serions heureux d'avoir le plus grand nombre possible d'écoles participantes. Une trousse téléchargeable relative au programme est disponible au www.unicef.ca/jne. Elle contient des documents qui aideront les écoles à communiquer avec leur député ou députée, afin de discuter de l'initiative. Vous trouverez les coordonnées de votre député ou députée en saisissant le code postal de votre école sur la page Web du Parlement du Canada : <http://www.parl.gc.ca/Parlinfo/Compilations/HouseOfCommons/MemberByPostalCode.aspx?Menu=HOC.&Language=F>.

UNICEF Canada s'attend à ce que l'administration scolaire participe au programme conformément à toute politique applicable propre à l'école ou à la commission scolaire. Si vous avez besoin d'aide ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec nous par courriel à policy@unicef.ca ou par téléphone au 416 482-4444, poste 8848.

4. Quelles ressources sont mises à la disposition des écoles ainsi qu'aux députées et députés participants?

UNICEF Canada offre aux écoles et aux députées et députés participants une trousse de ressources téléchargeable, qui est disponible au www.unicef.ca/jne.

La trousse contient des ressources utiles, dont :

- **une invitation**, un **guide de participation** et un **guide des meilleures pratiques**;
- **des lettres de présentation** à envoyer aux écoles de la part des députées et députés, et vice versa;
- **des trousseaux pour les médias**;
- **des ressources** pour renseigner les élèves quant au rôle du Parlement ainsi qu'à celui des députés et députées et leur apprendre la signification de la Journée nationale de l'enfant.

5. L'événement peut-il être annoncé dans les médias?

L'école ainsi que le député ou la députée souhaiteront peut-être annoncer leur participation aux activités de cette année, à la condition que l'école et le député ou la députée aient tous deux donné leur accord. Les écoles, les députés et les députées peuvent aussi utiliser leurs propres plates-formes de communication (site Web, Facebook, Twitter) pour sensibiliser la population à la Journée nationale de l'enfant et à l'initiative Invitez votre député ou députée à votre école!

UNICEF Canada invite également les écoles à autoriser l'organisme à utiliser les photos et les vidéos prises par les personnes qui ont participé à l'événement, et à éventuellement citer des élèves dans l'une ou l'autre de ses communications. Les photographies et vidéos qui présentent des visages d'enfants pouvant être identifiés doivent être accompagnées du formulaire d'autorisation d'UNICEF Canada, que vous pouvez obtenir en communiquant avec nous par courriel à policy@unicef.ca.

Toutes les personnes concernées doivent comprendre que l'utilisation de citations, de photos et de vidéos ne servira en aucun cas de plate-forme politique, mais que cette utilisation permettra de sensibiliser le public à la Journée nationale de l'enfant et à la participation civique des élèves. Après l'activité, UNICEF Canada publiera un communiqué de presse le 20 novembre, afin de sensibiliser le public à l'initiative Invitez votre député ou députée à votre école! et pour souligner l'importance que revêt la Journée nationale de l'enfant.

6. Qu'est-ce que la Journée nationale de l'enfant?

La Journée nationale de l'enfant est célébrée partout au Canada depuis l'adoption, en 1993, de la Loi sur la journée de l'enfant en commémoration de la Déclaration des droits de l'enfant et de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. La date coïncide avec celle de la Journée mondiale de l'enfance, proclamée en 1954 par l'Assemblée générale des Nations Unies, afin d'encourager tous les pays à instituer une journée d'échange mutuel et de compréhension entre les enfants, ainsi que des d'activités visant à promouvoir le bien-être des enfants du monde entier. Outre les programmes de promotion de la Journée nationale de l'enfant d'UNICEF Canada, cette journée est largement soulignée partout au Canada par des organisations de la société civile et les divers paliers gouvernementaux. Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le unicef.ca/jne ou le <http://www.phac-aspc.gc.ca/ncd-jne/index-fra.php>.

7. Pourquoi UNICEF Canada a-t-il choisi Invitez votre député ou députée à votre école! comme thème de la Journée nationale de l'enfant?

Nous avons lancé l'initiative Invitez votre député ou députée à votre école! afin d'intensifier davantage le rôle historique d'UNICEF Canada dans la commémoration de la Journée nationale de l'enfant et pour que les enfants puissent exprimer leurs opinions, leurs préoccupations et leurs intérêts, et ainsi obtenir l'attention du Parlement. Le lien qui existe entre les députées et députés et leurs électeurs et électrices est à la base même de leurs fonctions. Engager une discussion avec les enfants et les jeunes, lesquels comptent généralement pour le quart de la population, permet de sous-tendre les décisions qui touchent ce groupe vulnérable n'ayant pas encore le droit de vote, et de faire progresser l'éducation civique des plus jeunes citoyennes et citoyens du Canada.

8. Avec qui devrais-je communiquer pour obtenir davantage de renseignements sur cette initiative?

Pour en apprendre davantage sur cette initiative, veuillez communiquer avec UNICEF Canada par courriel à policy@unicef.ca ou par téléphone au **416 482-4444, poste 8848**. Pour obtenir d'autres renseignements utiles et pour télécharger la trousse relative à l'événement, visitez notre site sur la Journée nationale de l'enfant au www.unicef.ca/jne.

Pour en apprendre davantage, visitez le www.unicef.ca/jne.

